Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261106-2026_75-DE

Réunion Française

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/11/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 6 novembre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard, M. HAMELIN Sylvain

Excusé(s) : Mme CARRASCO Léa
Absent(s) : M. CHAPPÉ Mikaël

Date de convocation : 30/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZIER Sylvie

2026-75 Lotissement Le Courtil – vente du lot n° 3

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023/025 du 15 juin 2023 fixant le prix de vente des terrains du lotissement Le Courtil à 48 € TTC le mètre carré ;

CONSIDÉRANT le courriel de M. Benjamin PICHON par lequel celui-ci fait part de sa demande de se porter acquéreur le lot n° 3 du lotissement Le Courtil, dans le cadre de son projet de construction d'une maison individuelle ;

CONSIDÉRANT que le lot n° 3 présente une superficie de 386 m², soit un prix de vente prévisionnel de 18 528 € TTC, sur la base du tarif de 48 € TTC le mètre carré ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide la vente du lot n°3 du lotissement Le Courtil, cadastré …. Et d'une superficie de 386 m², à Monsieur PICHON Benjamin aux pris ce 48€ le mètre carré, soit 18528€ TTC
- Indique que tous les frais inhérents à la vente de cette parcelle seront à la charge de l'acquéreur.
- Donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

LEPORT Louis

MAIRIE DE SAINT-MARCAN ILLE-ET-VILAINE